



RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL

2^e TRIMESTRE (T2)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2019

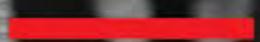
TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT	4
1.1 MANDAT.....	4
1.2 MISSION, VISION ET VALEURS.....	4
2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2019-2020	6
2.1 SOMMAIRE.....	6
2.2 PERSPECTIVES.....	6
2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS.....	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	9
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS.....	9
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE.....	10
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES.....	10
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	15
4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2019-2020	17
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	17
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	18
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2019.....	19
4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2019.....	20
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2019.....	21
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES.....	22

EXCLUSIV
*4141
EXCLUSIV



+ SECTION 1
STATUT



1. STATUT

PJCCI a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État mandataire mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la LGFP. À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de plusieurs ponts et tunnels de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal, soit le pont Champlain d'origine, le pont Jacques-Cartier, le pont de contournement de L'Île-des-Sœurs, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel de Melocheville et deux (2) infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade du pont Champlain.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + De la mobilité (à noter que le pont Champlain d'origine est fermé à la circulation depuis la mise en service du pont Samuel-De Champlain à l'été 2019);
- + Des opérations;
- + Des inspections;
- + De l'entretien;
- + Des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + De la sécurité;
- + De la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + De la gestion des sites contaminés;
- + De l'environnement.

1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

Notre mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.



+ SECTION 2
RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2019-2020

2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2019-2020

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019 (T2). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intérimaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2018-2019 de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intérimaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un déficit de 3,1 M\$ pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2019 (excédent de 6,5 M\$ - 2018). Le déficit avant le financement public est de 82,2 M\$ au 30 septembre 2019 (83,6 M\$ - 2018).

Pour l'exercice en cours, les revenus totaux cumulés s'élèvent à 0,7 M\$ (0,8 M\$ - 2018) et les revenus sont demeurés stables dans leur ensemble.

Au cours de la même période, la dette nette a augmenté de 0,3 M\$ pour atteindre un total de 25,2 M\$. Les actifs financiers ont diminué de 3,1 M\$. La variation est liée au niveau de réalisation des activités d'investissement.

Les acquisitions d'immobilisations brutes ont atteint, durant le deuxième trimestre de l'exercice en cours, 15,2 M\$ (21,7 M\$ - 2018). Elles consistent essentiellement en des dépenses de 7,1 M\$ pour le pont Jacques-Cartier, 4,2 M\$ pour le pont Honoré-Mercier et de 2,6 M\$ pour le tunnel de Melocheville.

2.2 PERSPECTIVES

Les dépenses d'entretien et de maintien des ponts et infrastructures connexes demeurent élevées. Malgré la mise en service du nouveau pont Samuel-De Champlain, des interventions de suivi structural (incluant inspections et monitoring) sur le pont Champlain d'origine sont requises pour en assurer la sécurité et l'intégrité structurale jusqu'au début des travaux de déconstruction. La majeure partie des études techniques pour finaliser la planification du projet de déconstruction du pont Champlain a été complétée. L'Appel de qualification pour les travaux de conception-construction est complété et les candidats retenus sont présentement dans le processus d'un Appel de propositions qui se poursuivra jusqu'au mois de février 2020.

Les projets financés par le gouvernement se poursuivent, incluant les travaux de réfection en cours au pont Jacques-Cartier, au pont Honoré-Mercier, sur l'autoroute Bonaventure et au tunnel de Melocheville.

Quant aux projets futurs au pont Jacques-Cartier, un réaménagement des approches du pont est prévu pour favoriser la fluidité de la circulation en prenant en considération les besoins futurs selon les différents modes de transport. Ces réaménagements doivent être élaborés selon une approche d'intégration urbaine et en coordination avec les autorités provinciales et municipales. De plus, une étude est en cours pour évaluer le potentiel de développement du pavillon de l'île Sainte-Hélène.

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard urbain a été retenue pour sa reconfiguration et reconstruction afin d'assurer une intégration urbaine avec la Ville de Montréal. L'étude d'avant-projet est en cours pour l'élaboration de solutions techniques visant la construction d'un tel boulevard urbain, incluant un parc linéaire le long du fleuve St-Laurent.

Par ailleurs, un plan d'affaires est en préparation visant le financement des travaux pour le maintien à long terme de l'Estacade du pont Champlain.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement, approuvé par le gouvernement jusqu'en 2022-2023, permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la mobilité, la population et l'économie.

2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

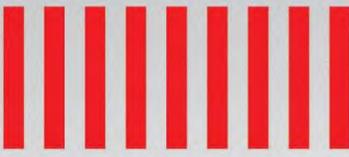
Le 12 juillet 2019, le ministre de l'Infrastructure et des collectivités a annoncé le renouvellement du mandat de Monsieur Paul T. Kefalas à titre de Président du Conseil d'administration de PJCCI pour une période d'un (1) an, afin d'assurer une continuité des activités de la Société alors qu'elle se prépare à entamer les travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine.

Le 3 septembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle structure organisationnelle consistant en quatre (4) grandes directions principales suivantes, afin d'uniformiser les pratiques d'affaires. Cette nouvelle structure permettra également d'améliorer la réalisation des programmes et des investissements et de faciliter la mise en place d'une organisation apprenante :

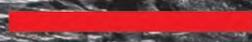
1. La direction principale **Gestion d'actifs** (GA) englobe les directions Planification, Expert/Inspection, Information d'actifs, Environnement et développement durable et inclut désormais la direction Recherche et applications. Elle est responsable de connaître l'état des ouvrages et d'assurer l'élaboration du plan d'entretien spécifique à chacun desdits ouvrages pour optimiser la gestion de son cycle de vie selon une approche de développement durable.
2. La nouvelle direction principale **Exploitation** englobe les directions Ingénierie, Construction, Opérations et entretien, ainsi que Santé et sécurité au travail. Elle est responsable d'identifier les actions requises pour améliorer l'état des ouvrages, en plus d'appuyer les équipes Projets et Gestion d'actifs dans la mise en oeuvre des travaux et de l'entretien des ouvrages de manière efficace et sécuritaire.
3. La direction principale **Projets** regroupe toutes les directions de projets, incluant le bureau de projets Champlain. La direction principale Projets est responsable du portefeuille d'entretien majeur de tous les ouvrages gérés par PJCCI et de la réalisation efficace des projets définis par la GA, suivant une approche de développement durable et en minimisant les entraves à la circulation.
4. La direction principale **Administration** regroupe les directions Finances, Approvisionnement, Technologies de l'information, Ressources humaines, Gestion par projet et Affaires juridiques. Elle mène différents dossiers dont la reddition de comptes avec INFC et différentes agences gouvernementales, appuie les équipes internes, protège l'organisation dans ses champs d'expertise et assure une gestion rigoureuse des risques corporatifs.

Au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2019, les postes de Directeur principal, Exploitation et Directeur principal, Gestion d'actifs ont été comblés. Aucun autre changement important en lien avec les activités de PJCCI, son personnel et ses programmes n'est à signaler.





+ SECTION 3
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS



3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des six (6) mois terminés le 30 septembre 2019, les actifs financiers totaux ont diminué de 3,1 M\$ pour atteindre 50,0 M\$ comparativement à 53,1 M\$ au 31 mars 2019. Comme au cours des exercices précédents, un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement des grands projets d'investissement et les charges d'exploitation.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 1,2 M\$, passant de 44,3 M\$ au 31 mars 2019 à 43,1 M\$ au 30 septembre 2019. Cette diminution est attribuable en grande partie à la variation des activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie ont diminué de 1,8 M\$ pour atteindre 4,6 M\$ au 30 septembre 2019 (6,4 M\$ au 31 mars 2019). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles nettes de l'amortissement ont diminué de 2,8 M\$ pour atteindre un total de 587,2 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2019 (590,0 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations bruts de 15,2 M\$ moins des charges d'amortissement de 18,0 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont ceux du pont Jacques-Cartier (7,1 M\$), du pont Honoré-Mercier (4,2 M\$) et du tunnel de Melocheville (2,6 M\$).

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours au 30 septembre 2019 :

(en milliers de dollars)	Deuxième trimestre		Cumulatif (6 mois)	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Financement public pour les charges d'exploitation	36 824	33 074	63 897	68 421
Financement public pour les immobilisations corporelles	3 450	11 124	15 197	21 670
TOTAL	40 274	44 198	79 094	90 091

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 Charges

Entretien

Les charges d'entretien au cours des deux (2) premiers trimestres représentent 86,8 % (90,7 % au 30 septembre 2018) des charges totales cumulatives.

Pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2019, les charges d'entretien, incluant l'amortissement, totalisent 72,0 M\$ et sont principalement réparties comme suit :

- + 3,7 M\$ en travaux pour le pont de contournement de L'Île-des-Sœurs;
- + 12,7 M\$ en travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 11,0 M\$ en travaux pour le pont Champlain;
- + 27,5 M\$ en travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 5,7 M\$ en travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 1,9 M\$ en travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 1,8 M\$ en travaux pour l'Estacade du pont Champlain;
- + 7,0 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 0,7 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des six (6) premiers mois ont été de 1,7 M\$ (1,5 M\$ au 30 septembre 2018). Ces chiffres représentent 2,1 % des charges totales (1,8 % au 30 septembre 2018).

Administration

Les charges administratives des six (6) premiers mois s'élèvent à 8,1 M\$ et représentent une augmentation de 0,9 M\$ par rapport à la même période de l'exercice financier précédent (7,2 M\$ au 30 septembre 2018). Au cours des deux (2) premiers trimestres, les charges administratives ont représenté 8,2 % des charges totales (incluant les acquisitions d'immobilisations). Ce taux varie notamment en fonction des dépenses d'entretien majeur. L'objectif de la Société est de ne pas dépasser 6 %.

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La situation de trésorerie de PJCCI a diminué de 7,5 M\$ pour atteindre un montant de 40,3 M\$ au 30 septembre 2019 (47,8 M\$ au 31 mars 2019) et est liée de près aux versements des crédits parlementaires du gouvernement fédéral. Au 30 septembre 2019, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux a atteint 8,9 M\$ (aucune somme nette à recevoir au 31 mars 2019).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 Gestion des actifs

La priorité de PJCCI est d'assurer la mobilité des usagers et la pérennité de ses actifs tout en assurant la sécurité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis mais engendrent des risques réels que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers qui les utilisent quotidiennement.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et grandissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

Afin de déterminer l'état réel des structures et leur niveau d'endommagement et générer les plans de maintien d'actifs, PJCCI s'est dotée d'un plan de gestion et d'inspection complet. Les inspections, les études de capacité portante et l'instrumentation sont les sources principales d'information permettant à PJCCI de gérer les risques associés à la sécurité des ouvrages, de prioriser les interventions et préparer un plan d'investissement décennal. Cette approche permet à PJCCI de développer une perspective à plus long terme, visant à assurer la pérennité des ouvrages et à prolonger leur durée de vie utile, et ce, jusqu'à 150 ans pour le pont Jacques-Cartier et 125 ans pour la section fédérale du pont Honoré-Mercier, selon la vision établie pour ces actifs.

La direction Recherche et applications (DRA), nouvellement intégrée à la Direction principale Gestion d'actifs, favorise l'intégration des activités de recherche et assure le transfert des résultats et des recherches aux équipes techniques. Cette vision, associée à une démarche stratégique d'organisation apprenante, assure non seulement le transfert des connaissances mais bonifie par le fait même le développement de nos ressources et le partage avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Pour consolider cet apport, la DRA continue de travailler au développement de son réseau de collaboration avec les entités publiques et les groupes spécialisés en recherche, notamment le Conseil national de recherche Canada (CNRC). Le réseau d'échange d'expériences est continuellement en développement avec les propriétaires d'infrastructures tels que Services publics et approvisionnement Canada (SPAC). Par ailleurs, plusieurs dossiers de collaboration techniques sont en cours de développement.

3.3.2 Grands projets

Pont Jacques-Cartier

Afin de maintenir le pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, un plan de remise à niveau a été élaboré, dont les travaux suivants pour l'exercice en cours :

- + Au cours du deuxième trimestre, PJCCI a adjugé un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des piles de maçonnerie 45-46, des piédestaux de la section 8 et de la culée 0 à Longueuil. Il est à noter que ces travaux étaient prévus en 2020 mais ont été devancés en 2019 principalement pour tenir compte de certains enjeux de coordination de travaux dans le secteur en 2020;
- + Considérant la demande pour maintenir la piste cyclable en exploitation durant l'hiver, une étude d'avant-projet a été lancée en 2017-2018 afin d'étudier les mesures à mettre en place pour y répondre de manière sécuritaire. La Société s'est adjoint les services d'un consultant afin de documenter et analyser un projet-pilote d'entretien hivernal de la piste par méthodes conventionnelles et systèmes de chauffage. Les conclusions ont été présentées à PJCCI et le rapport final a été rendu public à l'automne 2018. Suite à cette étude, la Société a pris la décision de maintenir la piste fermée durant l'hiver 2018-2019 puisque le niveau de risque demeurait trop élevé. Cependant, au cours du premier trimestre de 2019-2020, la Société a décidé de réaliser des essais en circuit fermé sur la piste cyclable et le trottoir durant l'hiver 2020 dans un objectif d'ouverture potentielle à l'hiver 2021 si les essais hivernaux sont concluants;
- + Le projet de réfection des éléments d'acier et de peinture de la zone d'éclaboussure et du dessous du tablier de la section 7, qui consiste en la réfection d'éléments d'acier et le peinture de la zone entre les piles 25 et 26, s'est poursuivi au cours du deuxième trimestre. La surchauffe du marché lors du lancement de l'appel d'offres du deuxième contrat a résulté en un prix largement supérieur à l'estimation initiale des travaux. Une stratégie de phasage des travaux a été mise en place afin d'encadrer le lotissement des activités du contrat. Un deuxième appel d'offres a été lancé et des prix compétitifs ont été obtenus.

Un autre contrat, présentement en appel d'offres, sera attribué durant le troisième trimestre pour la réfection des éléments d'acier et le peinture dans la zone située entre les piles 23 et 24;

- + PJCCI anticipe les mêmes enjeux pour le second projet de réfection et de peinture d'acier de la section 7 qui débutera au cours du prochain trimestre;
- + Suite au lancement en 2017-2018 d'un projet comprenant deux (2) volets, soit le planage et le pavage sur la totalité du pont et ses approches ainsi que la gestion de l'eau drainée et l'aménagement des terrains sous la section 8, la Société a complété, au cours du deuxième trimestre, un premier contrat pour les travaux de réfection les plus urgents aux approches Nord et Sud du pont. Compte tenu de la surchauffe du marché pour ce type de travaux, il a été jugé opportun de retourner sur le marché au cours du troisième trimestre en vue de réaliser les travaux de pavage du pont Jacques-Cartier au printemps 2020 avant les travaux prévus au tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. Un contrat pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de gestion de l'eau drainée se déroulera de l'été 2020 à l'automne 2021;
- + Le contrat pour les travaux de construction de la boucle de fibres optiques a été adjugé à l'automne 2018 et la majeure partie des travaux sera complétée à la fin du troisième trimestre. En raison du retard dans les travaux exécutés par certains partenaires, certains travaux seront complétés au premier trimestre de l'année 2020-2021. La conception pour le volet visant le système intégré de gestion de la circulation a été complétée au cours du premier trimestre et l'adjudication du contrat est prévue au cours du troisième trimestre. Un nouveau contrat de bonification du système de comptage sera mis en marché durant le quatrième trimestre pour une réalisation des travaux à l'été 2020. La Société collabore activement au projet de relocalisation du centre de surveillance des caméras et de gestion des voies de la Sûreté du Québec. Ce volet, qui s'est amorcé en 2018, impliquera une ingénierie détaillée durant les troisième et quatrième trimestres ainsi que l'acquisition d'équipements durant l'année 2020;
- + Un rapport d'étude d'avant-projet détaillé pour assurer la pérennité du pavillon de l'île Sainte-Hélène sera déposé au cours du dernier trimestre. Une étude complémentaire visant à approfondir le volet sismique a été rajoutée à cette étude d'avant-projet. Le lancement du projet est prévu au premier trimestre de 2020-2021;
- + Une étude d'avant-projet sera lancée à la fin du troisième trimestre dans le but d'étudier l'augmentation du niveau de service de la piste multifonctionnelle et du trottoir. L'objectif de cette étude est de permettre le passage sécuritaire des cyclistes et piétons sur la piste multifonctionnelle et le trottoir tout au long de l'année. La réalisation du projet, le cas échéant, serait envisagée dans un horizon d'environ sept (7) ans;
- + Une étude d'avant-projet a été lancée au premier trimestre de 2019-2020 en vue de définir les orientations de conception, l'échéancier et la portée des travaux requis pour procéder à la démolition du bâtiment de la Plaza Jacques-Cartier et l'aménagement des terrains avoisinants. Cet avant-projet a été reporté d'une année en fonction des priorités.

Pont Champlain

La fin du premier trimestre et le début du deuxième trimestre de 2019-2020 ont été marqués par l'ouverture du pont Samuel-De Champlain et la mise hors service du pont Champlain d'origine. PJCCI poursuivra sa stratégie de surveillance et d'inspection de l'ouvrage jusqu'au début des travaux de déconstruction prévus au printemps 2020.

Suite à la fermeture du pont Champlain d'origine et suite à une nouvelle analyse, certaines recommandations du consultant de PJCCI responsable de l'intégrité structurale du pont Champlain telles que l'installation d'un treillis modulaire universel et d'un renforcement de diaphragme se sont avérées non requises.

Afin de sélectionner l'entrepreneur qui sera responsable des travaux de déconstruction, le processus d'approvisionnement prévoit deux (2) étapes, soit un Appel de qualification (AQ) qui a été complété au premier trimestre, et un Appel de propositions (AP) actuellement en cours. La Société envisage l'octroi du contrat au début de l'année 2020.

Autoroute Bonaventure

Les travaux de maintien de l'autoroute Bonaventure se poursuivent. Pendant la réalisation de ces travaux durant le deuxième trimestre, des détériorations de poutre-caissons plus importantes que prévues ont été notées, ce qui nécessitera des réparations supplémentaires en 2020-2021. De plus, des travaux de réparation de chaussées à l'approche du pont Clément, sur L'Île-des-Sœurs, devront également être exécutés durant cette même année.

Tunnel de Melocheville

Un projet d'amélioration de la configuration des systèmes de distribution électrique et des équipements électromécaniques et d'automatisation est en cours au tunnel. En plus d'assurer la fiabilité du réseau, ces améliorations engendreront des économies substantielles en terme de consommation électrique. Les travaux de construction qui sont en cours devraient se terminer au cours du dernier trimestre de 2019-2020.

3.3.3 Environnement et Développement durable

PJCCI participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), administré par Environnement et Changement climatique Canada, pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de contenir et traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (Secteurs Est et Ouest) en bordure du fleuve St-Laurent.

L'exploitation du système du Secteur Est est en cours.

Quant au système de confinement et de traitement du Secteur Ouest, l'exploitation se poursuit et fait l'objet d'un partenariat avec le gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). PJCCI assure la gestion de ce projet.

De manière à gérer les risques environnementaux, une série d'initiatives se sont poursuivies au cours du trimestre, lesquelles comprennent la planification de ce qui suit :

- + L'évaluation environnementale de projets selon l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012);
- + La mise en valeur sociale et environnementale des actifs;
- + La réalisation d'études environnementales dans le cadre du projet de déconstruction du pont Champlain, impliquant une coordination avec plusieurs entités fédérales de même que des consultations autochtones;
- + L'intégration de programmes de développement durable dans le cadre du projet de déconstruction du pont Champlain;
- + L'analyse de la caractérisation exhaustive de la section 10 de l'autoroute Bonaventure;
- + La poursuite de l'implantation de mesures de mitigation pour les hirondelles à front blanc et les faucons pèlerins;
- + La poursuite de l'évaluation de la résilience des infrastructures aux changements climatiques.

Le service EDD collabore aussi avec des propriétaires et des parties intéressées pour partager les connaissances acquises.

Le développement d'un outil interne (analyse multicritères) d'aide à la décision s'est poursuivi. Cet outil vise à mettre en place, d'une manière systémique et répétable, un processus d'intégration de la gestion environnementale et du développement durable liés aux divers projets et aux investissements de la Société. PJCCI a également entamé l'arrimage de sa démarche environnementale et de développement durable avec la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* en vigueur depuis août 2019 et la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) et sa stratégie sous-jacente. À noter que la Société ne sera assujettie à la LFDD et sa stratégie qu'à compter de la fin de l'année 2020.

3.3.4 Santé et sécurité (SST)

Le service SST poursuit la mise à jour du programme de gestion en SST de la Société. Ce programme est évolutif et couvre maintenant l'encadrement de la gestion documentaire du programme SST ainsi que l'identification des attentes envers les gestionnaires pour une plus grande présence SST sur les structures. De plus, des procédures de travail sécuritaires ont été développées afin d'évaluer et d'encadrer les risques présents dans l'environnement de travail, notamment ceux liés au contrôle des substances dangereuses et au remplacement de lampadaires. L'ensemble de cette démarche est réalisé en collaboration avec le Comité local SST afin de refléter sa vision de la réalité SST de la Société.

3.3.5 Financement durable

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et des permis, contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent, afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

PJCCI a reçu du financement pour ses projets jusqu'en 2022-2023, mitigeant ainsi les risques associés à la dégradation des ponts et structures. Ce financement à moyen terme a toutefois un impact sur sa capacité à prévoir et octroyer des contrats à moyen et à long terme.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure (Secteurs Est et Ouest), malgré le financement reçu pour les années 2018-2019 à 2022-2023 et les fonds du PASC, le besoin de financement à long terme sur une période de quinze (15) ans (calculé à partir de 2016-2017) demeure impératif.

3.3.6 Gestion des ressources humaines

Pour pallier les vulnérabilités d'expertises causées par le départ effectif ou annoncé d'une personne clé de l'organisation, PJCCI met en œuvre des actions relatives au développement professionnel et à la relève, alignées au plan d'engagement corporatif.

La prévention de la santé mentale au travail ainsi que la gestion de la diversité en milieu de travail ont été retenues par l'équipe de direction comme les principales initiatives 2019-2020. La démarche de santé et mieux-être basée sur la norme « Entreprise en santé » et la démarche sur le multiculturalisme sont en cours de réalisation. Des comités multidisciplinaires de déploiement ont été formés pour développer et réaliser les activités des plans d'action.

PJCCI a également débuté le développement de sa marque Employeur. L'élaboration et le déploiement du plan d'action débuteront sous peu.

Ces initiatives en gestion des ressources humaines ont comme objectif de positionner PJCCI en tant qu'Employeur de choix.

3.3.7 Technologies de l'information (TI)

Dans sa gestion des risques TI, PJCCI prévoit mettre en œuvre des mesures pour préserver la sécurité de l'information et assurer la continuité des affaires ainsi que la relève informatique. Cette gestion des risques est établie sur deux (2) axes, soit proactif et réactif.

Le volet proactif inclura la sensibilisation à la sécurité informatique mensuelle en continu, des tests d'intrusion annuels et l'amélioration continue des processus d'exploitation TI.

Le volet réactif inclura la mise en place d'un processus d'incidents majeurs ainsi que d'un plan de relève TI intégré au plan de mesures d'urgence de PJCCI, et ce, dans le but d'assurer une prise en charge réussie des incidents informatiques tout en diminuant la dépendance aux ressources clés.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 323 M\$.

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2019			Au 30 septembre 2018 ⁽¹⁾		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses ⁽¹⁾	250 507	72 181	322 688	277 184	78 100	355 284
Financement disponible	250 507	72 181	322 688	277 184	78 100	355 284
Crédits parlementaires ⁽²⁾						
+ Utilisés	63 897	15 197	79 094	68 421	21 670	90 091
+ Requis	186 610	56 984	243 594	208 763	56 430	265 193
Total crédits parlementaires	250 507	72 181	322 688	277 184	78 100	355 284

(1) Le budget principal des dépenses au 30 septembre 2018 a été modifié pour tenir compte du financement additionnel de 14,6 M\$ reçu au cours du quatrième trimestre de 2018-2019.

(2) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



+ SECTION 4
ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS
INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2019-2020

4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2019-2020

Pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2019, les états financiers non audités intérimaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers non audités intérimaires.

4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les instructions émises en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs et de la Première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit.

Le vérificateur général du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante



Claude Lachance, CPA-CMA, MBA, ASC
Directeur principal, Administration

11 décembre 2019

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non audité – en dollars canadiens)

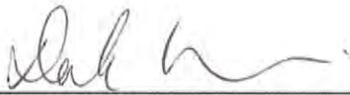
	30 septembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	40 352 381	47 832 852
Débiteurs (Note 4.6.3)	9 682 952	5 269 957
Total des actifs financiers	50 035 333	53 102 809
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.4)	43 144 364	44 294 972
Avantages sociaux futurs	467 394	495 762
Retenues contractuelles (Note 4.6.5)	4 574 694	6 361 494
Revenus reportés	155 562	269 436
Obligations environnementales (Note 4.6.6)	26 888 000	26 592 000
Total des passifs	75 230 014	78 013 664
Dette nette	(25 194 681)	(24 910 855)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	587 193 930	590 018 168
Charges payées d'avance	805 561	789 367
Total des actifs non financiers	587 999 491	590 807 535
Excédent accumulé	562 804 810	565 896 680

ÉVENTUALITÉS

(Note 4.6.9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

Approuvé par le Conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2019

(Non audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Six (6) mois terminés le			
	31 mars 2020	30 septembre 2019		30 septembre 2018	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Baux et permis	596 000	149 358	298 239	142 947	288 057
Intérêts	934 000	221 834	417 837	233 173	521 000
Autres sources	---	2 005	16 515	27 877	30 479
Total des revenus	1 530 000	373 197	732 591	403 997	839 536
Charges (Note 4.6.11)					
Entretien	267 285 000	39 551 165	72 011 735	37 065 299	76 604 031
Fonctionnement	3 431 000	999 824	1 748 231	753 873	1 518 104
Administration	17 108 000	3 667 287	8 074 234	3 506 335	7 255 888
Obligations environnementales	(2 103 000)	202 595	1 078 526	(2 242 395)	(902 556)
Perte sur cession d'actifs	---	6 366	6 366	---	---
Total des charges	285 721 000	44 427 237	82 919 092	39 083 112	84 475 467
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(284 191 000)	(44 054 040)	(82 186 501)	(38 679 115)	(83 635 931)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation (Note 4.6.12)	250 507 000	36 823 803	63 897 106	33 074 424	68 421 135
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles (Note 4.6.12)	72 181 000	3 449 640	15 197 525	11 124 577	21 670 268
(Déficit) excédent lié aux activités	38 497 000	(3 780 597)	(3 091 870)	5 519 886	6 455 472
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	604 569 000		565 896 680		559 329 674
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	643 066 000		562 804 810		565 785 146

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2019

(Non audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Six (6) mois terminés le			
	31 mars 2020	30 septembre 2019		30 septembre 2018	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
(Déficit) excédent de l'exercice lié aux activités	38 497 000	(3 780 597)	(3 091 870)	5 519 886	6 455 472
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	(72 181 000)	(3 449 640)	(15 197 525)	(11 124 577)	(21 670 268)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	35 797 000	7 328 012	18 015 397	8 770 821	17 310 253
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	---	(14 500)	(14 500)	---	---
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	---	14 500	14 500	---	---
Perte sur cession d'actifs	---	6 366	6 366	---	---
Total de la variation due au total des immobilisations corporelles	(36 384 000)	3 884 738	2 824 238	(2 353 756)	(4 360 015)
Acquisition de charges payées d'avance	---	(500 784)	(826 454)	(645 613)	(443 645)
Utilisation de charges payées d'avance	---	481 046	810 260	889 173	588 060
Total de la variation due aux charges payées d'avance	---	(19 738)	(16 194)	243 560	144 415
Diminution (augmentation) de la dette nette	2 113 000	84 403	(283 826)	3 409 690	2 239 872
Dette nette au début de l'exercice	(20 436 000)		(24 910 855)		(22 573 824)
Dette nette à la fin de l'exercice	(18 323 000)		(25 194 681)		(20 333 952)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2019

(Non audité – en dollars canadiens)

	Six (6) mois terminés le			
	30 septembre 2019		30 septembre 2018	
	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$
Activités de fonctionnement				
(Déficit) excédent de l'exercice	(3 780 597)	(3 091 870)	5 519 886	6 455 472
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	7 328 012	18 015 397	8 770 821	17 310 253
Perte sur cession d'actifs	6 366	6 366	---	---
Gain sur disposition d'actifs	(14 500)	(14 500)	---	---
Diminution des avantages sociaux futurs	(35 141)	(28 368)	(65 130)	(77 160)
Diminution des obligations environnementales	157 600	853 600	---	---
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement				
(Augmentation) diminution des débiteurs	(1 192 499)	(4 412 995)	5 022 196	(7 386 702)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	5 619 531	2 489 354	(7 008 272)	(14 843 317)
(Diminution) augmentation des retenues contractuelles	(412 431)	(1 786 800)	15 660	(2 164 563)
Diminution des revenus reportés	(92 897)	(113 874)	(91 896)	(112 681)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(19 738)	(16 194)	243 560	144 415
Diminution des obligations environnementales	(226 600)	(557 600)	(3 101 000)	(2 061 741)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	7 337 106	11 342 516	9 305 825	(2 736 024)
Activités d'investissement en immobilisations corporelles				
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	14 500	14 500	---	---
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 295 807)	(18 837 487)	(9 940 350)	(18 105 832)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(5 281 307)	(18 822 987)	(9 940 350)	(18 105 832)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	2 055 799	(7 480 471)	(634 525)	(20 841 856)
Trésorerie au début de l'exercice		47 832 852		60 525 063
Trésorerie à la fin de l'exercice		40 352 381		39 683 207

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES

4.6.1 Pouvoirs et activités

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la Société) fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (*C.P. 2015-1112*) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2 Méthodes comptables importantes

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes:

- Ponts et routes - entre 5 et 48 ans;
- Véhicules et équipements - entre 3 et 10 ans;
- Améliorations locatives - le moindre entre la durée de vie utile ou la durée du bail.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et d'autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

- **Régime de retraite** : Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.
- **Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées** : Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. Suite au renouvellement de leur convention collective en décembre 2016, les syndiqués n'ont plus la possibilité d'accumuler les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables au moment de leur départ. Les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque se sont fait offrir de les conserver jusqu'à leur départ ou de les monnayer. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de

la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produira, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

4.6.3 Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	30 septembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	7 419 617	---
Taxes à recevoir	1 528 136	1 433 707
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	644 246	2 311 511
Autres débiteurs	90 953	1 524 739
Total des débiteurs	9 682 952	5 269 957

4.6.4 Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	30 septembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	41 450 409	40 922 102
Salaires et charges sociales	1 693 955	1 941 444
Sommes à payer au gouvernement du Canada	---	1 431 426
Total des crédoiteurs et charges à payer	43 144 364	44 294 972

4.6.5 Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés.

Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.6.6 Obligations environnementales

Périodiquement, la Société procède à un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classer leur état environnemental afin de prioriser les interventions si requises. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les propriétés concernées se situent sous le pont Jacques-Cartier et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

En ce qui a trait aux terrains sous le pont Jacques-Cartier, la Société procède à des études de caractérisation afin de classer les sites contaminés et déterminer si la Société doit assainir les terrains ou adopter une stratégie de gestion de risques pour limiter la contamination. Pour une section de ces terrains, une étude a confirmé la présence de matières résiduelles et de sols contaminés par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des métaux (p. ex. cuivre, plomb) dont le niveau dépasse les normes environnementales acceptables. La contamination découle d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La Société estime qu'il est probable que des avantages futurs soient abandonnés. Toutefois, des analyses supplémentaires sont requises afin de déterminer la stratégie d'assainissement ou de gestion de risques à adopter ainsi que les coûts. Par conséquent, le passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade et aucun passif environnemental n'a été enregistré.

Au 30 septembre 2019, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement opéré par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest :

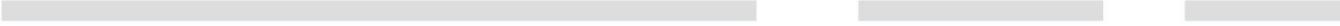
Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

En date du 30 septembre 2019, la Société estime un montant de 26 888 000 \$ (26 592 000 \$ au 31 mars 2019) à titre d'obligations environnementales pour les secteurs Est et Ouest.

	Secteur Est	Secteur Ouest	Total
Montant non actualisé et inflationné :			
Au 31 mars 2019	22 288 000 \$	8 207 000 \$	30 495 000 \$
Au 30 septembre 2019	22 254 000 \$	8 133 000 \$	30 387 000 \$
Montant actualisé et inflationné :			
Au 31 mars 2019	19 382 000 \$	7 210 000 \$	26 592 000 \$
Au 30 septembre 2019	19 629 000 \$	7 259 000 \$	26 888 000 \$

Les Obligations environnementales reposent sur les hypothèses suivantes :

- La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à quinze (15) ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans;
- Les dépenses prévues pour les opérations de confinement et de pompage sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés;

- 
- 
- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation de l'année 2021 est 1,71 % (1,70 % au 31 mars 2019). Les taux des années subséquentes varient de 1,43 % à 1,60 % (1,52 % à 1,83 % au 31 mars 2019);
 - Le taux d'inflation est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels. Pour l'exercice 2019-2020, le taux est de 3,14 % (3,02 % au 31 mars 2019);
 - Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.



4.6.7 Immobilisations corporelles (Non audités – en dollars canadiens)

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Améliorations locatives	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT						
1 ^{er} avril 2018	5 250 117	798 171 781	4 717 596	824 495	16 672 846	825 636 835
Acquisitions	---	27 922 968	903 166	441 476	21 006 518	50 274 128
Aliénations	---	(11 041 632)	(1 637 840)	(10 327)	---	(12 689 799)
Transferts	---	16 672 845	---	---	(16 672 845)	---
31 mars 2019	5 250 117	831 725 962	3 982 922	1 255 644	21 006 519	863 221 164
Acquisitions	---	1 998 845	162 392	(68 167)	13 104 455	15 197 525
Aliénations	---	---	(45 639)	---	---	(45 639)
Transferts	---	6 432 128	---	---	(6 432 128)	---
30 septembre 2019	5 250 117	840 156 935	4 099 675	1 187 477	27 678 846	878 373 050
AMORTISSEMENT ACCUMULÉ						
1 ^{er} avril 2018	---	240 537 019	3 807 160	10 327	---	244 354 506
Amortissement	---	40 431 789	273 529	162 834	---	40 868 152
Aliénations	---	(10 371 495)	(1 637 840)	(10 327)	---	(12 019 662)
31 mars 2019	---	270 597 313	2 442 849	162 834	---	273 202 996
Amortissement	---	17 707 724	167 879	139 794	---	18 015 397
Aliénations	---	---	(39 273)	---	---	(39 273)
30 septembre 2019	---	288 305 037	2 571 455	302 628	---	291 179 120
VALEUR COMPTABLE NETTE						
31 mars 2019	5 250 117	561 128 649	1 540 073	1 092 810	21 006 519	590 018 168
30 septembre 2019	5 250 117	551 851 898	1 528 220	884 849	27 678 846	587 193 930

Au 30 septembre 2019, le poste « Crédeurs et charges à payer » inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles de 14 994 479 \$ (18 634 441 \$ au 31 mars 2019).

4.6.8 Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

4.6.9 Éventualités

Poursuite et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 30 septembre 2019, il existe des actifs éventuels qui font l'objet de négociations avec des partenaires d'affaires et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Autres éventualités

- a) La Société a obtenu un permis pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ce permis, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 30 septembre 2019, ni le propriétaire des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- b) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre les terrains advenant un changement au niveau de l'utilisation de ces derniers, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté.

4.6.10 Opérations entre apparentés

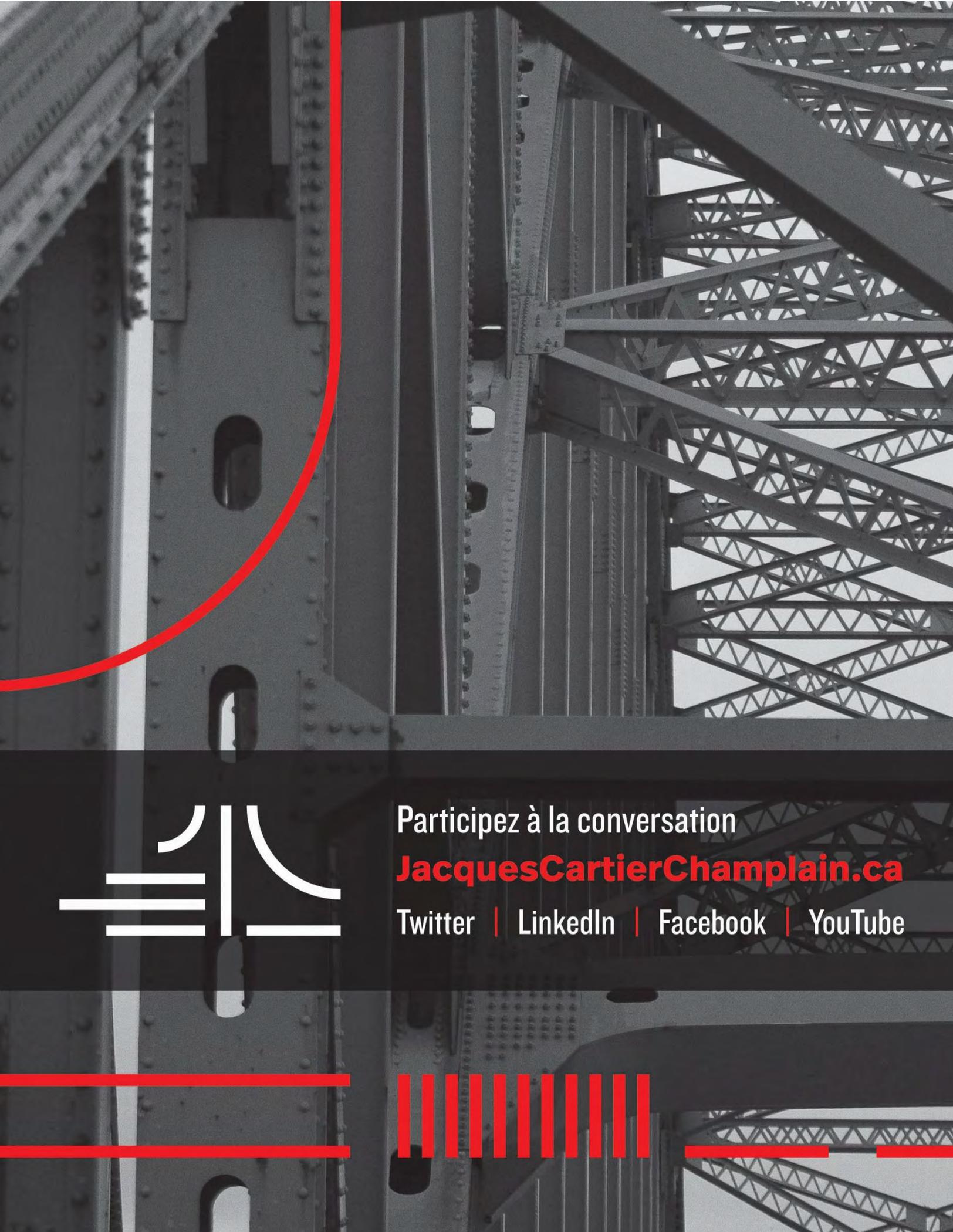
La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'état des résultats.

4.6.11 Charges selon leur objet

	30 septembre 2019	30 septembre 2018
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	44 283 265	51 158 428
Obligations environnementales	1 078 526	(902 556)
Amortissement des immobilisations corporelles	18 015 397	17 310 253
Salaires et avantages sociaux	10 621 015	9 530 568
Services professionnels	5 505 082	4 805 755
Biens et services	3 409 441	2 573 019
Perte sur cession d'actifs	6 366	---
Total des charges	82 919 092	84 475 467

4.6.12 Crédits parlementaires

	30 septembre 2019	30 septembre 2018
	\$	\$
Crédits parlementaires demandés	80 897 625	92 185 407
Variation des retenues contractuelles à long terme	(1 802 994)	(2 094 004)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	79 094 631	90 091 403
Répartition		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	63 897 106	68 421 135
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	15 197 525	21 670 268
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	79 094 631	90 091 403



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube